



MUNICIPALITÉ  
DE  
1173 FÉCHY

Féchy, le 8 août 2013

**Séance du Conseil général du 24 septembre 2013**

**Préavis no 6/2013 concernant l'arrêté d'imposition 2014**

**AU CONSEIL GÉNÉRAL DE FÉCHY**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité vous soumet l'arrêté d'imposition pour 2014 et vous propose, au vu des investissements envisagés pour la fin de la législature, de porter l'impôt communal à 66% de l'impôt cantonal de base, soit une augmentation de 2%.

Pour information, l'impôt moyen des communes du Canton de Vaud se situe à 68,7% de l'impôt cantonal de base.

Cette augmentation permettra de réaliser les investissements nécessaires pour l'entretien et la mise en valeur du patrimoine communal, réseaux des canalisations et bâtiments.

Comme suggéré dans le préavis 5/2012 relatif à l'arrêté d'imposition 2013, nous joignons en annexe au présent préavis les bilans provisoires des investissements et rendements des appartements de Rionzier ainsi que du collège et de l'UAPE. Les autres taux d'imposition de l'arrêté 2013 sont reportés tel quels pour 2014, excepté l'impôt sur les divertissements.

Afin de garantir une marge d'autofinancement des projets du plan des investissements 2014-2016, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, d'accepter l'arrêté d'imposition 2014 tel que présenté.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Francis Liard

la secrétaire

Katyla Labhard



Annexes :

- Plan des investissements 2014-2016
- Bilan provisoire Rionzier
- Bilan provisoire collège + UAPE